



Président d'association + prestations auto entrepreneur

Par rm26

Bonjour,

Je voulais savoir si un président d'association peut exercer des prestations en tant qu'auto entrepreneur pour cette même association si ces prestations n'ont pas de lien avec ces fonctions de président?

Si oui, quelles sont les modalités à respecter?

Cordialement.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Sauf si les statuts l'interdisent expressément, la libre concurrence doit pouvoir jouer.

Il est tout de même important que :

- le seul décideur ne soit pas le président
- la valorisation de la prestation soit au prix du marché
- une mise en concurrence lui donne l'avantage (qualité et prix)